Contribution à l'utilisation de techniques précises d'application

Une contribution unique est octroyée pour l'acquisition de chaque nouveau pulvérisateur permettant une application précise des produits phytosanitaires

Contribution pour l'équipement des pulvérisateurs avec un système de rinçage des cuves à circuit indépendant.

Une contribution unique est octroyée pour l'acquisition d'un système de nettoyage à circuit indépendant pour le rinçage de la cuve, des pulvérisateurs et du turbodiffuseur.

Avant l'acquisition d'un pulvérisateur ou d'un système de rinçage

M. C. Perrenoud (032 889 36 47) pourra vous renseigner si le modèle répond aux exigences pour le secteur agricole.

M. J. Rösti (032 889 37 08) pourra vous renseigner si le modèle répond aux exigences pour le secteur viticole et arboricole

Pour obtenir les contributions, après l'acquisition d'un pulvérisateur ou d'un système de rinçage:

Remplir et signer le..

Formulaire pour une demande de contribution pour l'achat d'un pulvérisateur ou d'un système de rinçage,

Joindre une copie de la facture ainsi qu'une copie de la fiche technique du modèle. Ces documents sont à retourner à l'office des paiements directs à Cernier jusqu'au 31 août de l'année de contributions.